

II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 9 octobre 1979

portant nomination d'un membre du comité consultatif pour la formation dans le domaine des soins infirmiers

(79/843/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu la décision 77/454/CEE du Conseil, du 27 juin 1977, portant création d'un comité consultatif pour la formation dans le domaine des soins infirmiers ⁽¹⁾, et notamment ses articles 3 et 4,

considérant que, par sa décision 79/85/CEE ⁽²⁾, le Conseil a procédé à la nomination de M. W. Kehm, membre pour la période se terminant le 14 janvier 1982 ;

considérant que le gouvernement de la république fédérale d'Allemagne a désigné, le 14 septembre 1979, M. H. Pabel en vue de remplacer M. W. Kehm,

DÉCIDE :

Article unique

M. Hermann Pabel est nommé membre du comité consultatif pour la formation dans le domaine des soins infirmiers en remplacement de M. Wolfgang Kehm pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 14 janvier 1982.

Fait à Luxembourg, le 9 octobre 1979.

Par le Conseil

Le président

D. O'MALLEY

⁽¹⁾ JO n° L 176 du 15. 7. 1977, p. 11.

⁽²⁾ JO n° L 18 du 25. 1. 1979, p. 25.